

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1892.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1891 s'élève à	fr. 102,096,726 07
Le projet de Budget de 1892, tel qu'il est actuellement établi, est de	102,289,485 07
	<hr/>
Soit une augmentation de	fr. 192,759 »

résultant des modifications proposées aux articles 7, 8, 9, 14, 21, 24 et 26, et qui se justifient de la manière suivante :

ART. 7. — *Dette à 3 1/2 %, 2^e série.*

Crédit voté pour 1891	fr. 35,307,572 93
Crédit demandé pour 1892	35,336,619 93
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 29,047 »

Cette somme de 29,047 francs représente la charge afférente à un semestre d'amortissement sur un capital de 29,047,000 francs, en dette à 3 1/2 %, 2^e série, négocié ou restant à négocier en vertu de l'arrêté royal du 27 juin 1890.

ART. 8. — *Dette à 3 1/2 %, 3^e série.*

Crédit voté pour 1891	fr. 7,401,440 »
Crédit demandé pour 1892	7,401,480 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 40 »

Cette somme de 40 francs représente la charge afférente à un semestre d'amortissement sur le capital de 40,000 francs en 3 1/2 %, 3^e série, avec jouissance du 1^{er} août 1890, négocié en vertu de l'arrêté royal précité du 27 juin 1890.

ART. 9. — *Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année.*

Crédit voté pour 1891	fr. 1,000,000 »
Crédit demandé pour 1892	1,200,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 200,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation est en rapport avec le chiffre des dépenses extraordinaires que, d'après les prévisions, il y aura lieu de couvrir au moyen d'un emprunt.

ART. 14. — *Annuité à servir pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg.*

Crédit voté pour 1891	fr.	15,700	»
Crédit demandé pour 1892		15,025	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	675	»

Cette différence est due au jeu de l'amortissement.

ART. 21. — *Pensions diverses.*

Crédit voté pour 1891	fr.	10,582,798	»
Crédit demandé pour 1892		10,577,145	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	5,653	»

Cette diminution provient, à concurrence de 5,000 francs, des pensions civiles du Département de la Guerre, et, pour le surplus, de l'extinction de certaines pensions spéciales.

ART. 24. — *Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor.*

Crédit voté pour 1891	fr.	1,323,000	»
Crédit demandé pour 1892		1,393,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	70,000	»

Cette augmentation, qui est due à l'accroissement progressif du montant des cautionnements, ne constitue pas une charge nouvelle pour le Trésor ; elle est contre-balancée au Budget des Voies et Moyens.

ART. 26. — *Intérêts des consignations en général ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations.*

Crédit voté pour 1891	fr.	1,150,000	»
Crédit demandé pour 1892		1,050,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	100,000	»

Cette diminution se justifie par le décroissement du chiffre des caution-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

nements versés en numéraire par les personnes qui prennent part aux adjudications.

RÉCAPITULATION.

	Augmentation.	Diminution.
ARTICLE 7 fr.	29,047 »	
— 8	40 »	
— 9	200,000 »	
— 14	»	675 »
— 21	»	5,653 »
— 24	70,000 »	
— 26	»	100,000 »
	Fr. 299,087 »	106,528 »
Soit une augmentation de fr.	192,759	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1892, à la somme de cent deux millions deux cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-cinq francs, sept centimes (fr. 102,289,485 07), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 25 février 1891.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(-48)

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1892.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.			MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
	INTÉRÊTS du CAPITAL primitif.	DOTATION de l'amortissement.	Total par dette.			
CHAPITRE I^{er}.						
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.						
1 ^{re} SECTION.						
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 4^{er} octobre 1830.</i>						
1	Dettes à 2 1/2 %	5,498,990 78	»	5,498,990 78	5,498,990 78	•
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	•	»	•	80,598 14	•
2 ^{me} SECTION.						
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>						
3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances . .	•	»	•	123,586 24	•
4	Rachat des droits de fanal	•	»	•	21,164 02	•
3 ^{me} SECTION.						
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>						
§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.						
5	Dettes à 3 %	15,595,770 •	1,039,718 •	16,635,488 •	16,635,488 •	•
6	Dettes à 3 1/2 % (1 ^{re} série)	4,928,977 37	281,055 85	5,210,033 22	5,210,033 22	•
7	— (2 ^e série)	33,426,552 37	1,910,087 56	35,336,619 93	35,336,619 93	•
8	— (3 ^e série)	7,001,400 •	400,080 •	7,401,480 •	7,401,480 •	•
	TOTAUXfr.	66,451,670 52	3,631,541 41	70,083,211 93		
9	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année			1,200,000 •		•
	A REPORTERfr.			71,508,360 35		•

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	71,508,360 33	
	§ 2. Annuités diverses.		
10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000 »	
11	Rente constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage.	672,330 »	
12	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale	500,000 »	
13	Vingt-deuxième annuité pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	612,000 »	
14	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	15,025 »	
15	<i>A.</i> Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 33, § 1 ^{er} de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) fr. 5,391,169 »		83,556,340 07
	<i>B.</i> Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 33, § 2, et art. 37 combinés de la même convention.) fr. 3,080,668 »	8,471,837 »	
16	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1892 (convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 29 avril 1880)	1,000,000 »	
	§ 3. Autres charges.		
17	Rente annuelle à 3 %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires.	42,287 74	
18	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (Crédit non limitatif.)	300,000 »	
19	<i>A.</i> Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) fr. 127,000 »		154,500 »
	<i>B.</i> Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt fr. 7,500 »	154,500 »	
	A REPORTER. fr.	»	83,556,340 07

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. fr.	•	83,556,540 07
	CHAPITRE II. RÉMUNÉRATIONS.		
20	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif)	3,200,000 »	} 16,281,145 •
21	Pensions diverses.	10,577,145 »	
22	Pensions des professeurs et instituteurs communaux.	1,940,000 »	
23	Pensions de l'ancienne caisse de retraite	504,000 »	
	(Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)		
	CHAPITRE III. INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
24	a. Intérêts à 5 1/2 % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor fr. 1,300,000 »	1,305,000 »	} 2,452,000 •
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos. fr. 3,000 »	3,000 »	
25	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale	9,000 »	
26	Intérêts à 2 1/2 % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 5 % des fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851	1,050,000 »	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
	TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. fr.	•	102,289,485 07

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 25 février 1891.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(52)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1892.



BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	INTÉRÊTS du capital primitif.	DOTATION de l'amortissement.	Total par dette.
CHAPITRE PREMIER.					
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
1 ^{re} SECTION.					
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>					
1	"	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 $\frac{1}{2}$ %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1892 et au 1 ^{er} janvier 1893).	5,498,990 78	"	5,498,000 78
2	"	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 5 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1892)	"	"	"
2 ^{me} SECTION.					
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>					
3	"	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances (articles 20 et 23 dudit traité), et art. 10 de ladite convention.	"	"	"
4	"	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité	"	"	"
3 ^{me} SECTION.					
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.					
Dette à 5 %, d'un capital nominal de 519,859,000 francs provenant : 1° de l'emprunt de 306,859,000 francs émis en vertu de la loi du 29 avril 1875 et conformément à l'arrêté royal du même jour; 2° de l'emprunt de 80,000,000 de francs négocié par convention du 25 janvier 1878, en vertu de diverses lois; 3° de l'emprunt de 133,000,000 de francs négocié par convention du 29 juin 1882, conformément à l'arrêté royal du même jour pris en exécution de diverses lois :					
5	a.	Intérêts à 5 % du capital primitif de 519,859,000 francs (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1892).	15,595,770	"	16,635,488
	b.	Dotations de l'amortissement : 20 c ^{te} % de ce capital (mêmes semestres). Dette à 5 $\frac{1}{2}$ % (1 ^{re} série) : d'un capital nominal de 140,827,925 francs, provenant : 1° de l'exécution de la loi du 26 août 1885, relative au remboursement ou à l'échange des titres émis par la Grande Compagnie du Luxembourg; 2° de l'emprunt de 50,000,000 de francs émis, en exécution de diverses lois, conformément à l'arrêté royal du 11 juin 1886; 3° d'un capital de 2,783,700 francs émis en vertu de la loi du 27 mai 1890, relative au rachat de la concession du canal de Bossuyt à Courtrai :	"	1,030,718	"
6	a.	Intérêts à 5 $\frac{1}{2}$ % du capital de 140,827,925 francs (semestres au 1 ^{er} juillet 1892 et au 1 ^{er} janvier 1893)	4,928,977 57	"	5,210,633 22
	b.	Dotations de l'amortissement : 20 c ^{te} % de ce capital (mêmes semestres). Dette à 5 $\frac{1}{2}$ % (2 ^e série) d'un capital de fr. 955,045,782 22, provenant : 1° du capital de fr. 882,594,032 22 fixé, par décision ministérielle du 9 mai 1887, en exécution de l'article 5 de la loi du 19 novembre 1886 relative à la conversion des dettes à 4 %; 2° d'un capital de 7,489,700 francs, émis en vertu de diverses lois pour couvrir une partie des dépenses sur ressources extraordinaires; 3° d'un capital de 64,960,000 francs émis, en exécution de diverses lois, conformément aux arrêtés royaux du 15 juin 1888, du 15 février et du 27 juin 1890 :	"	281,655 85	"
7	a.	Intérêts à 5 $\frac{1}{2}$ % du capital de fr. 955,045,782 22 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1892).	33,426,532 37	"	35,336,619 83
	b.	Dotations de l'amortissement : 20 c ^{te} % (mêmes semestres). Dette à 5 $\frac{1}{2}$ % (3 ^e série) d'un capital de 200,040,000 francs, provenant : 1° du capital de 165,000,000 de francs fixé, par décision ministérielle du 9 mai 1887, en exécution de l'article 5 de la loi du 19 novembre 1886 relative à la conversion des dettes à 4 %; 2° d'un capital de 35,040,000 francs émis, en exécution de diverses lois, conformément aux arrêtés royaux du 13 juin 1888, du 13 février et du 27 juin 1890 :	"	1,910,087 56	"
8	a.	Intérêts à 5 $\frac{1}{2}$ % du capital de 200,040,000 francs (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1892).	7,001,400	"	7,401,480
	b.	Dotations de l'amortissement : 20 c ^{te} % (mêmes semestres).	"	400,080	"
TOTALS			66,451,670 82	3,631,541 41	70,083,211 83

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,498,990 78	5,498,990 78	•	•	5,498,990 78	5,498,990 78	
80,598 14	80,598 14	•	•	80,598 14	80,598 14	
125,386 24	125,386 24	•	•	125,386 24	121,864 17	
21,164 02	21,164 02	•	•	21,164 02	20,002 94	
16,655,488 •	16,655,488 •	•	•	16,655,488 •	16,655,488 •	
5,210,655 22	5,210,655 22	•	•	(¹) 5,207,844 52	5,105,273 47	(¹) Y compris un crédit supplémentaire de fr. 100,393 20 alloué par l'article 4 de la loi du 27 mai 1890 (<i>Moniteur</i> n° 152).
55,556,619 93	55,507,572 93	29,047 •	•	55,512,878 84	55,210,771 22	
7,401,480 •	7,401,440 •	40 •	•	7,326,000 •	6,826,455 15	
70,508,560 33	70,279,273 33	29,087 •	•	68,406,350 54	67,500,543 87	

BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
9	•	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année
§ 2. Annuités diverses.		
10	•	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1892 et au 1 ^{er} janvier 1893.) . . .
11	•	Rente annuelle constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage, en vertu de la convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858
12	•	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale
13	•	Vingt-deuxième annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ % sur un capital de 15,600,000 francs) pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant
14	•	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg
15	A.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 53, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) . . . 5,391,169 »
	B.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes (Art. 53, § 2, et art. 37 combinés de la même convention.) 3,080,668 »
16	•	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1891. (Convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880.)
§ 3. Autres charges.		
17	•	Rente annuelle à 5 % provenant du capital nominal de fr. 1,400,634 96 accordé en vertu de la loi du 2 avril 1875, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1891 au 12 avril 1892.)
18	•	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois).
19	A.	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) 127,000 »
	B.	Frais de la surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions 7,500 »
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
70,508,560 35	70,279,275 35	229,087	•	68,406,350 54	67,500,345 87	
1,200,000 »	1,000,000 »	200,000	•	800,000	517,789 85	
300,000 »	300,000 »	•	•	300,000	300,000	
672,330 »	672,330 »	•	•	672,330	672,330	
500,000 »	500,000 »	•	•	500,000	500,000	
612,000 »	612,000 »	•	•	612,000	612,000	
15,025 »	15,700 »	•	675	15,300	15,200	
8,471,837 »	8,471,837 »	•	•	8,471,837	8,471,837	
1,000,000 »	1,000,000 »	•	•	1,000,000	1,000,000	
42,287 74	42,287 74	•	•	42,287 74	42,287 74	
300,000 »	300,000 »	•	•	300,000	490,015 86	Annexe n° 1.
134,500 »	134,500 »	•	•	134,500	55,891 33	
83,566,340 07	83,327,028 07	239,087	675	81,454,605 28	80,175,605 65	
AUGMENTATION. . . fr.		238,412				

BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
RÉMUNÉRATIONS.		
20	°	Rémunération en matière de milice. (<i>Crédit non limitatif.</i>)
<i>Pensions diverses :</i>		
	a.	Pensions civiles et autres, accordées avant 1850 288 °
	b.	— civiles 1,566 °
	c.	— de l'ordre de Léopold 51,000 °
	d.	Marine. — Pensions militaires 19,201 °
	e.	Pensions de la Cour des Comptes. 16,000 °
	f.	— du Département de la Justice 763,000 °
	g.	— — — (ecclésiastiques) 470,000 °
21	h.	— — des Affaires Étrangères. 80,000 °
	i.	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique 654,000 °
	j.	— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics 400,000 °
	k.	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes 1,200,000 °
	l.	— — de la Guerre (militaires) 4,555,000 °
	m.	— — — (civiles) 150,000 °
	n.	— — des Finances. 2,257,000 °
	o.	Arriérés de pensions de toute nature 20,000 °
22	°	Pensions des professeurs et instituteurs communaux (loi du 16 mai 1876, art. 7 et 8).
23	°	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
24	a.	Intérêts à 3 1/2 % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 1,300,000 °
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 °
25	°	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.
26	°	Intérêts à 2 1/2 % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847 : intérêts à 5 % des fonds consignés au profit des mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851.
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,200,000	3,200,000	°	°	3,200,000	2,934,010	
10,577,145	10,582,708	°	5,653	10,444,997	10,160,457 75	Annexes n° 2 à 4.
1,940,000	1,940,000	°	°	1,940,000	1,658,566 06	Les dépenses à imputer sur ce crédit sont recouvrables au profit du Trésor, à charge des budgets des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de $\frac{1}{2}$ et de $\frac{2}{3}$.
564,000	564,000	°	°	564,000	564,000	
16,281,145	16,286,708	°	5,653	16,148,997	15,297,033 81	
DIMINUTION . . .		5,653 °				

1,305,000	1,323,000	70,000	°	1,305,000	1,328,888
9,000	9,000	°	°	9,000	8,200 01
1,050,000	1,150,000	°	100,00	1,180,000	972,276 60
2,452,000	2,482,000	70,000	100,000	2,462,000	2,309,364 61
DIMINUTION . . .		30,000 °			

BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Service de la dette proprement dite
II.	Rémunérations
III.	Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations
TOTAUX. fr.	
Article.	Pour mémoire :
9 (1888)	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pouvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
83,356,340 07	83,527,928 07	228,412 .	»	81,454,605 28	80,175,693 65	
16,281,145 »	16,286,798 .	»	5,655 .	16,148,997 .	13,297,053 81	
2,452,000 .	2,482,000 »	»	30,000 .	2,462,000 .	2,509,364 61	
102,289,485 07	102,096,726 07	228,412 .	35,655 .	100,065,602 28 (¹)	97,782,094 07	(¹) Y compris un crédit supplémentaire de fr. 100.593 20 c ⁵ alloué par l'article 4 de la loi du 27 mai 1890 (Moniteur n° 182).
AUGMENTATION. . . fr.		102,750 .				
					3,420 »	
TOTAL. fr.					97,785,514 07	

(62)

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1892.

L'annexe n° 1 indique les sommes payées à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1884 à 1889.

L'annexe n° 2 fait ressortir, par nature de pensions, les différences en plus et en moins entre les crédits alloués pour l'année 1891 et ceux qui sont proposés pour l'exercice 1892.

L'annexe n° 3 indique le nombre et le montant des pensions éteintes pendant l'année 1890, et des pensions qui restaient à servir à la date du 1^{er} janvier 1891.

L'annexe n° 4 donne la liste nominative des magistrats, fonctionnaires professeurs, employés, militaires et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions dans le cours de l'année 1890.

ANNEXE N° 1. *État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes, pendant les années 1884 à 1889.*

DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTES.	ANNÉES					
	1884.	1885.	1886.	1887.	1888.	1889.
la Flandre occidentale.	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
l'Entre-Sambre-et-Meuse	152,556 07	141,180 71	142,941 44	141,907 99	138,514 22	140,015 86
Tongres à Bilsen.	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)
— à Ans	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)
Maeseyck	150,000 "	150,000 "	150,000 "	150,000 "	150,000 "	150,000 "
Canal de Bossuyt à Courtrai.	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "
TOTAUX. fr.	482,556 07	491,180 71	492,941 44	491,907 99	488,514 22	490,015 86

(1) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû pour garantie d'intérêt.

(2) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant les années 1879 à 1888 inclusivement, 7 % du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 327.446 25 à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.

(3) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant l'année 1888, 7 % du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 3,448 92 à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.

PENSIONS.

ANNEXE N° 2.

CATEGORIES DES PENSIONS.	CRÉDITS VOTÉS POUR 1891.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1892.			
	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					en plus.	en moins.
Pensions civiles et autres, accordées avant 1850	"	376	"	288	"	288
— civiles	"	1,931	"	1,506	"	305
— de l'ordre de Léopold	51,000	"	51,000	"	"	"
— de la marine (militaires)	16,000	19,291	"	19,291	"	"
— de la Cour des Comptes	765,000	"	16,000	"	"	"
— du Département de la Justice	470,000	"	765,000	"	"	"
— — (ecclésiastiques)	80,000	"	470,000	"	"	"
— des Affaires Étrangères	654,000	"	80,000	"	"	"
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	400,000	"	654,000	"	"	"
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	1,200,000	"	400,000	"	"	"
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	4,555,000	"	1,200,000	"	"	"
— de la Guerre (militaires)	155,000	"	4,555,000	"	"	"
— — (civiles)	2,257,000	"	150,000	"	"	5,000
— des Finances	20,000	"	2,257,000	"	"	"
Arriérés de pensions de toute nature	"	"	20,000	"	"	"
	10,561,000	21,798	10,556,000	21,145	"	5,653
Totaux fr.	fr. 10,582,798		fr. 10,577,145		en moins fr. 5,655	

TABLEAU N° 3.

EXERCICE 1890. — DETTE PUBLIQUE. —

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN		
	SITUATION AU 1 ^{er} janvier 1890.	MOUVEMENT pendant l'année 1890.		SITUATION AU 1 ^{er} janvier 1891.	SITUATION AU 1 ^{er} janvier 1890.	MOUVEMENT pendant l'année 1890.	
		Accroisse- ment.	Décroisse- ment.			Accroisse- ment.	Décroisse- ment.
Civiles et autres accordées avant 1830.	2	•	1	1	576	•	288
Civiques	6	•	1	5	1,031	•	505
Militaires	3,065	183	233	3,015	4,469,432	358,843	303,180
Ordre de Léopold	156	6	14	148	15,000	600	1,400
Marine (militaires de la)	15	•	•	15	19,291	•	•
<i>Pensions civiles :</i>							
Pensions des Affaires Étrangères	21	2	2	21	64,059	8,870	1,635
— de la Justice	261	26	30	257	660,498	66,622	102,350
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	511	56	40	527	663,237	112,441	80,167
— des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes	934	101	73	962	1,114,967	164,759	100,437
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	212	34	19	227	397,734	50,876	36,992
— de la Guerre.	51	5	4	52	118,409	6,116	9,712
— des Finances.	1,658	105	167	1,596	2,184,429	171,500	222,645
— de la Cour des Comptes	2	•	•	2	2,452	•	•
Pensions ecclésiastiques	441	61	69	433	445,339	65,808	77,080
Pensions des veuves et orphelins de l'an- cienne caisse de retraite	41	•	4	37	22,088	•	1,437
Pensions des professeurs et instituteurs com- munaux (*)	1,544	164	69	1,639	1,635,051	185,859	81,506
TOTAUX.	8,720	743	726	8,757	11,816,893	1,172,384	1,079,214
				AUGMENTATION : 17 pensions :		AUGMENTATION : 93,170 francs.	

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1891.

SIONS.		ACCROISSEMENTS.		DECROISSEMENTS		Observations.
situation au 1 ^{er} janvier 1891.	Nombre de pensions accordées		Nombre de pensions éteintes			
	nouvellement.	par suite de revision	par suite de décès	par suite de revision.		
288	•	•	1	•		
1,566	•	•	1	•		
4,445,005	182	1	232	1		
14,800	6	•	14	•		
19,291	•	•	•	•		
72,194	2	•	2	•		
624,770	21	5	25	3		
695,511	54	2	39	1		
1,179,269	101	•	73	•		
411,618	34	•	19	•		
114,813	5	•	4	•		
2,133,374	105	•	167	•		
2,452	•	•	•	•		
434,067	60	1	68	1		
21,551	•	•	4	•		
1,739,404	160	4	65	4		
11,910,065	730	15	714	12		
	745		726			

(1) Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876 sont payées : $\frac{2}{5}$ par les communes, $\frac{1}{5}$ par les provinces, $\frac{2}{5}$ par l'État.
Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.

(68)

ANNEXE N° 4.

LISTE NOMINATIVE

des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions pendant l'année 1890.
(Art. 4 de la loi du 17 février 1849 et art. 9 de la loi du 14 mars 1880.)

Art. 4 de la loi du 17 février 1849. — Les crédits nécessaires au service des pensions seront portés au Budget de la Dette publique. Le Budget du Département auquel les intéressés ressortissent ne comprendra que les crédits destinés au paiement du premier terme de leur pension. Chaque année, le Ministre, lors de la présentation du Budget de son Département, produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le courant de l'année. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restent à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Art. 9 de la loi du 14 mars 1880. — Chaque année, lors de la présentation du Budget de la Dette publique, le Ministre des Finances produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le cours de l'année précédente. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
	Ministère de la Justice.				12	Spitaels, E.-V.-D., juge de paix du canton de Santhoven (art. 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 10 et 11 de la loi du 25 juillet 1867).	44	1,695	Id.
	<i>Magistrats, fonctionnaires et employés.</i>				13	Derbaix, A.-I.-J., surveillant de 1 ^{re} classe à l'école agricole de Ruysselede (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1880).	56	628	230-251
1	Joly, A.-A.-H.-J., président de chambre à la Cour d'appel de Bruxelles (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 9 de la loi du 25 juillet 1867).	72	8,500	521	14	Jacquet, J.-H.-M., agent préposé à la conduite des voitures cellulaires (art. 5, 6, 8, 12, et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 ^{er} de la loi du 17 février 1849; art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886 et art. 1 et 2 de la loi du 31 mai 1890).	66	1,509	240
2	Colle, J.-L., greffier de la justice de paix du canton de Fosses (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	70	1,192	Id.	15	Paesen, J.-H., agent préposé à la conduite des voitures cellulaires (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 ^{er} de la loi du 17 février 1849, art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886 et art. 1 et 2 de la loi du 31 mai 1890).	67	1,847	Id.
3	Boulangier, E.-P.-J., commis au parquet du tribunal de première instance de Bruxelles (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	54	452	555	16	Vermeersch, P.-M., greffier de la justice de paix du canton de Sottegem (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	70	985	245
4	De Vreese, E., surveillant de 1 ^{re} cl. à la maison d'arrêt de Bruxelles (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	63	1,180	15	17	Vandevenne, L., surveillant de 5 ^e cl. à la maison d'arrêt de Louvain (art. 4, 6, 8, 12, et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	61	656	Id.
5	Vondenbusch, F.-A.-M., juge de paix à Lierre (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 9 de la loi du 25 juillet 1867).	71	3,400	64	18	Van Coetsem, G.-E., juge au tribunal de première instance de Furnes (art. 6, 8, 12, et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 10 et 11 de la loi du 25 juillet 1867 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	64	3,708	Id.
6	Copine, C.-J.-J., directeur de prison en non activité (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	62	1,806	Id.	19	Lecocq, A.-F.-M.-A., juge de paix à Malines (art. 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 9 de la loi du 25 juillet 1867).	70	4,526	278
7	Verhoeven, J.-F.-G., directeur de la maison de sûreté de Bruges (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	66	5,923	66	20	Devergnies, I.-D., greffier de la justice de paix de Binche (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	70	1,034	Id.
8	Henroz, J.-H.-F., médecin de la prison de Marche (art. 1, 6, 8, 12, 15 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	91	595	Id.	21	Wackens, N.-F., directeur adjoint à la maison de sûreté cellulaire de Saint-Gilles (art. 1, 6, 8, 12, 15 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	67	3,548	278
9	Sautois, L.-J., président du tribunal de première instance de Gand (art. 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 10 et 11 de la loi du 25 juillet 1867).	70	7,500	64	22	Springael, P.-L., directeur de la maison d'arrêt de Furnes (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 ^{er} , § 2 de la loi du 10 janvier 1886).	63	2,602	288
10	Verbrugghen, A.-P., greffier de la justice de paix du canton de Louvain (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886 et art. 22 de la loi du 25 novembre 1889).	70	2,335	124					
11	Lemaître, A.-C., vice-président du tribunal de première instance de Namur (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 9 de la loi du 25 juillet 1867).	70	5,500	212					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
23	Amant, E., surveillant de 3 ^e classe à la maison centrale pénitentiaire de Gand (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 ^{er} de la loi du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	58	855	268	15	Broden, J.-F., desservant à Becquvoort (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	86	1,200	15
					14	Lairin, L.-F., desservant à Estinnes-au-Mont (art. 12, 23, 24, et 40 de la même loi).	63	679	Id.
24	Ernotte, L.-F.-J., Juge au tribunal de 1 ^{re} instance de Nivelles.	56	2,479	244-245	15	Kerkhofs, H., desservant à Munsterbilsen (art. 12, 23, 24 et 40 de la même loi).	65	1,002	Id.
25	Lepoivre, O.-E., juge de paix du canton de Chièvres.	79	2,465	Id.	16	Haversin, F.-J., desservant à Balâtre (art. 12, 23, 24 et 40 de la même loi).	62	847	Id.
26	Gelys, C.-M.-B., juge de paix du canton de Brecht.	80	2,014	Id.	17	Marc, P.-J., desservant à Bomal (art. 12, 23, 24 et 40 de la même loi).	62	1,004	Id.
	TOTAL		66,622		18	De Pauw, F.-X.-J., desservant à Blaesvelt (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	60	762	59
	Ministère de la Justice.				10	Stocquart, A.-L., curé de 2 ^e classe à St-Gilles (Waes) (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	67	1,500	Id.
	Pensions ecclésiastiques.				20	Lejour, L.-J., desservant à Wodecq (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	67	1,100	Id.
1	Vande Veldt, J.-B., curé de 1 ^{re} classe à Turnhout (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	78	2,047	321	21	Englebin, A., desservant à Willaupuis (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	75	1,183	Id.
2	Ghislain, C.-J., desservant à Lieberchies (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	78	1,165	Id.	22	Deberdt, F.-G., desservant à Borsbeek (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	67	1,100	Id.
3	Ameel, J., desservant à Houcke (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	77	1,200	209	23	Bongaerts, F.-F.-A., desservant à Schoonbroeck (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	65	1,031	107
4	Vanderhaeghen, F., desservant à Eggewaerts-Capelle (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	71	1,123	Id.	24	Malherbe, J.-C.-J.-E., vicaire à Liège (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	73	741	Id.
5	Vyncke, L., desservant à Damme (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	80	1,200	Id.	25	Evrard, P.-J., desservant à Sart-Risbart (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	75	1,200	264
6	Peeters, J.-L., curé de 2 ^e classe à Peer (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	67	1,500	355	26	François, P., desservant à Gondregnies (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	68	1,100	107
7	Lallemand, H.-J., desservant à Halleux (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	73	1,171	Id.	27	Standaert, C.-L., desservant à Heestert (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	69	1,100	Id.
8	Helsen, J.-J., desservant à Massenhoren (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	59	1,100	Id.	28	De Witte, J.-F., desservant à Wilskerke (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	82	1,200	Id.
9	Heinen, J., curé de 2 ^e classe à St-Georges (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	71	1,325	15	29	Marquant, F.-J., desservant à Espierres (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	89	1,200	Id.
10	Beurang, J.-L., desservant à Fizele-Marsal (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	72	1,156	Id.	30	Peeters, P.-J., desservant à Ruysbroeck (Anvers).	54	622	Id.
11	Delestré, J.-J., desservant à Roosebeke (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	67	1,100	Id.	31	Pielin, D.-J., desservant à Rome-denne (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	63	924	124
12	Noben, G., desservant à Hex (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	74	1,185	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
32	Poncelet, H.-C., desservant à Weris (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	76	1,200	124	50	Bournonville, E., desservant à Matagne-la-Grande (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	82	1,200	264
33	Pirenne, G.-P.-J., desservant à Bierset (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	55	622	212	51	Mesens, J.-F., desservant à Veerle (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	69	1,100	Id.
34	Roland, P.-D., desservant à Ham-sur-Heure (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	65	1,090	Id.	52	De Coster, J., desservant à Anvers (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	69	1,100	Id.
35	Hoferlin, F., desservant à Beriménil (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	65	857	Id.	53	Legrand, F.-J., desservant à Vivy (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	78	1,200	Id.
36	Schoois, G.-F., desservant à Bevel (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	66	1,100	Id.	54	Doutrewe, C.-J.-V., desservant à Amay (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	77	1,200	Id.
37	Deseure, S.-A., curé de 1 ^{re} classe à Lichtervelde (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	66	2,047	Id.	55	Michaelij, F., desservant à Corbion (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	50	486	Id.
38	Dupré, A.-G., desservant à Erbaut (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	69	1,100	Id.	56	Lardot, P.-J., desservant à Custinne (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	67	1,100	Id.
39	Nulens, H.-F., desservant à Bécholt (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	75	1,198	Id.	57	Gleton, C., desservant à Saint-Maur (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	85	1,200	278
40	Parmentier, L.-A.-J., desservant à St-Severin (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	72	1,145	Id.	58	Knapen, J., desservant à Mielen s/ Aelst (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	65	946	Id.
41	Barbier, J.-J., desservant à Oret (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	68	1,100	Id.	59	Rousselle, E.-A.-J.-B.-A., desservant à Jemeppe-sur-Sambre (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	65	1,048	Id.
42	Spineto, J.-J., desservant à Froidchapelle (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	65	1,100	Id.	60	Vervecken, J.-L., desservant à Bierbeek (art. 12, 20, 22, 23, 24 et 40 de la même loi).	54	574	310
43	De Dryver, A.-T., desservant à Gand (St-Nicolas), (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	67	1,100	Id.	61	Walravens, J.-B., desservant à Rhode-Sainte-Agathe (art. 12, 20, 22, 23, 24 et 40 de la même loi).	51	600	Id.
44	Aerts, J.-A., vicaire à Gheel (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	83	800	250-251					
45	Beirens, J.-L., desservant à Coorbeck-Dyle (art. 12, 23, 24 et 40 de la même loi).	52	595	245				65,808	
46	Welvaert, P.-A.-R., vicaire à Bruges (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	46	556	264					
47	Bertrand, F.-J., desservant à Purnode (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	58	756	Id.					
48	Vanhove, B., vicaire général de M ^{gr} l'Evêque de Bruges (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	71	1,715	Id.	1	Baslin, P.-F.-I.-H., chancelier de la légation de Belgique à Paris (art. 1, 8 et 15).	68	7,500	312
40	Delhaye, J.-B., desservant à Mainvault (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	82	1,200	Id.	2	Roose, F.-H., commis de 1 ^{re} classe (art. 5 et 8).	44	1,370	Id.
								8,870	

Ministère des Affaires
étrangères.

Fonctionnaires et employés.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.				16	Liégeois, J.-G., portier-concierge à l'école moyenne de l'État, à Virion.	74	269	46
	<i>Professeurs, fonctionnaires et employés.</i>				17	Dufour, Ph.-Ch.-J., professeur à l'athénée royal d'Anvers.	68	3,551	67
1	Braun, I.-Th., inspecteur des écoles et sections normales primaires.	76	5,000	44	18	Léonard, Fr.-J.-D., maître de musi- que à l'école moyenne de Neuf- château.	55	316	85-84
2	M ^{lle} Carlier, Al., institutrice à l'école normale et primaire supé- rieure d'Ixelles.	45	865	Id.	19	Jeanne, J.-A., professeur à l'athénée royal de Liège.	66	3,750	01-92
3	Rimbaut, J.-Ch., portier à l'école moyenne de l'État pour garçons, à Lierre.	72	340	46	20	D'hont, S.-F., veuve Demolin, femme de peine à l'adminis- tration provinciale de la Flandre occidentale.	70	152	94
4	Müller, G.-F., dit Mueller, directeur honoraire à l'administration provinciale d'Anvers et ancien secrétaire du conseil d'adminis- tration de l'école de navigation de ladite ville.	71	4,855	340	21	Schotmans, J.-J.-G., directeur à l'administration provinciale d'Anvers.	61	4,149	102
5	Lagye, B.-J., professeur honoraire au Conservatoire royal de musi- que de Gand.	72	1,585	Id.	22	Périsse, Th.-J., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire.	64	2,192	1 7
6	Leroy, M.-F.-A., professeur émé- rite à l'Université de Liège.	68	10,000	364- 365	23	M ^{lle} Gramme, J.-H.-F., directrice à l'école normale primaire de l'État, à Arlon.	66	660	118- 119
7	Lorrain, M.-M., préfet des études de l'athénée royal et directeur de l'école moyenne de l'État à Verviers.	64	2,084	17	24	Visé, G.-M.-J., instituteur à l'école moyenne de l'État, à Limbourg.	58	1,830	120
8	Buol, M.-C.-A., maître de musique à l'athénée royal et à la section normale primaire de l'État à Bruges.	65	1,171	18	25	Pondville, dit Pondeville, J.-B.-J., professeur à l'école de musique, à Pecq.	68	42	124
9	Hénoul, F.-D.-M.-A., secrétaire- trésorier de l'athénée royal de Liège.	72	1,866	27-28	26	Grandjean, M.-L., bibliothécaire à l'Université de Liège.	74	4,500	125- 126
10	Levoz, T.-F.-M., directeur de l'é- cole moyenne de l'État pour garçons à Spa.	61	3,664	24	27	Malchair, F.-L., préfet d'études à l'athénée royal d'Anvers.	64	4,484	128
11	Laurent, A.-F., instituteur à l'école moyenne de l'État pour garçons, à Houdeng-Aimeries.	61	1,700	Id.	28	Van Diest, D.-N., inspecteur canto- nal de l'enseignement primaire.	62	2,653	131
12	Beckers, A.-A.-J., maître de musi- que à l'école moyenne de l'État à Anvers.	70	554	43	29	Schmitz, S., professeur à l'athénée royal de Tournai.	62	1,656	155- 154
13	M ^{me} Stas, A.-C., veuve Lalment, concierge à l'administration provinciale de Namur.	76	500	44	30	Payen, C.-H.-E., maître de dessin à l'athénée de Bruxelles.	66	840	156
14	De Waele, L.-J., professeur au con- servatoire royal de musique de Gand.	57	800	Id.	31	Hanneton, H.-P., directeur des écoles de dessin d'Ath et de Leuze.	68	257	160- 161
15	Hertoghe, H.-P.-M., professeur provincial honoraire à l'école de navigation et professeur hono- raire à l'Académie royale des beaux-arts à Anvers.	68	3,958	59	32	François, S.-J., professeur à l'athé- née royal de Lourain.	57	3,210	162
					33	Poncin, J.-J., professeur à l'athénée royal d'Arlon.	64	3,165	170
					34	Rachard, Ch.-L., huissier à la Chambre des Représentants.	68	1,515	176
					35	Van Pollaert, Ferd.-J., surveillant à l'athénée royal de Gand.	69	1,717	177
					36	Dujardin, H.-J., régent de l'école moyenne communale de Bru- xelles.	62	307	178
					37	Compère, Fr.-J., inspecteur canto- nal de l'enseignement primaire.	65	1,775	179

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
53	Couwenbergh, E.	61	2,055	52	69	Dhooge, J.	59	1,940	150
54	Demoulin, F.	44	900	Id.	70	Mahy, Fr.-J.	54	1,710	Id.
55	M ^{me} De Backer, née Mortel- mans, E.-J.	51	175	Id.	71	Martin, J.-B.	54	856	Id.
56	Dumoulin, D.-F.	57	452	59	72	Malchair, F.-L.	64	516	128
57	Dufour, Ph.-Ch.-J.	69	406	67	75	Gysens, F.	55	1,529	154
58	Piot, G.-Fr.	56	241	68	74	Matton, P.-L.	57	1,458	Id.
59	Hermans, J.-L.	50	1,407	78	75	Lepage, J.-B.	61	200	116
40	Lagage, F.-J.	49	1,256	Id.	76	M ^{lle} Carlier, Al.	45	45	44
41	Laurent, Ch.-Fr.	55	2,024	Id.	77	M ^{me} Delvaux, née Navez, R.	52	1,551	156
42	Naniot, J.-J.	61	1,626	Id.	78	Hannelon, H.-Ph.	68	3,291	160- 161
43	Geurts, J.	56	1,584	Id.	79	Payen, C.-H.-E.	66	758	156
44	Post, J.-Fr.	64	2,455	Id.	80	François, S.-J.	58	719	162
45	Ruyffelaert, F.	58	725	90	81	Caudron, H.-V.-E.	55	579	166
46	Thys, R.	62	1,057	Id.	82	Leenaers, J.-H.	56	1,065	169
47	Bogaerts, P.	61	5,000	89	85	Pecqueur, Fr.-J.	60	1,994	Id.
48	Bouffoux, L.	56	1,579	Id.	84	Tyteca, P.-F.	62	1,475	Id.
49	Bourguignon, L.-J.	51	1,254	Id.	85	Peeters, Fr.	60	1,841	165
50	Chalet, J.-B.	49	1,281	Id.	86	M ^{lle} Votion, P.-H.-C.	52	417	181
51	Fleick, dit Flick, H.-G.	54	1,215	Id.	87	M ^{lle} Waha, A.-D.-L.	55	1,020	Id.
52	M ^{me} Gabriels, née Vispoel, J.-J.	44	749	85	88	Poncin, J.-J.	64	587	170
53	Jeanne, J.-A.	66	484	91-92	89	Compère, Fr.-J.	63	1,225	179
54	Vande Velde, L.	62	1,997	96	90	Dugardin, H.-J.	62	1,819	178
55	Orbaen, L.	79	259	90	91	Lab, J.-A.-F.	60	1,272	Id.
56	Van Roosbroeck, H.-N.	76	1,264	Id.	92	Deschutter, Ch.-Fl.	55	1,499	182- 185
57	Cerfaux, Fl.-J.-J.	52	549	106	95	Laurent, P.-C.	47	681	Id.
58	M ^{lle} Clasen, L.-C.-A.	57	746	Id.	94	Simon, J.-B.	48	1,025	Id.
59	Le Jeune, A.	66	2,400	Id.	95	M ^{lle} Clouet, L.	44	661	181
60	Bonnet, R.-J.	56	451	109	96	M ^{lle} Féron, L.-A.-V.	55	1,275	Id.
61	Pondville, dit Pondeville, J.-B.-J.	69	164	124	97	M ^{me} Petré, née Boullard, H.-C.-M.-L.	52	215	Id.
62	Delvaux, I.-J.	51	1,225	127	98	M ^{lle} Douwens, Em.	55	1,099	Id.
65	M ^{me} Save, née Orman, M.-A.-J.-E.	41	645	Id.	99	Van de Putte, P.-F.	72	1,584	185
64	Visé, G.-M.-J.	58	52	120	100	Heptia, M.-J.-E.	61	215	1-6
65	M ^{lle} Gramme, J.-H.-Fr.	66	1,816	118- 119	101	M ^{me} De Coster, née Loomans, A.-H.	55	2,495	187
66	M ^{lle} Goorickx, née Lecrenier, E.	50	551	129	102	M ^{lle} Lejeune, L.	55	519	Id.
67	Maquet, J.-J.	52	1,065	Id.	105	M ^{me} Servais, née Crahay, C.	56	1,865	181
68	Debatty, L.-J.	58	1,217	150	104	Grégoire, F.	65	1,917	188- 189
					105	M ^{lle} Carmon, El.	55	1,986	127

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
106	Dethise, N.-J.	48	821	193	145	Heylbroeck, J.-J.	53	1,285	281
107	Kilsdonk, J.-A.-D.	60	2,550	192	144	Istace, T.-J.	51	980	Id.
108	Lamotte, V.-E.	59	570	150	143	Dauvin, J.-J.-M.	55	1,022	286- 287
109	M ^{lle} Stock, M.-A.	55	478	181	146	M ^{lle} Decruet, J.-F.-Ph.	55	1,068	Id.
110	Rysack, J.	71	500	201	147	Lipkens, G.	59	1,074	Id.
111	Rotsaert, N.-P.	55	5,452	225	148	Lambrechts, G.-H.	61	1,081	285
112	Sterck, A.	51	522	Id.	149	Lammers, M.-J.	46	901	289
113	Stévenot, A.-J.-B.	69	966	Id.	150	Van de Castele, Fr.-L.	49	914	Id.
114	Strebelle, A.-L.	51	1,755	Id.	151	V ^{ve} Vanderhaeghe, née Devache, J.	55	957	Id.
115	Vanderbeck, J.-H.-L.	59	1,160	226	152	Dormal, E.-F.-J.	51	357	290
116	Berger, C.-J.	61	900	251	155	Lagauche, E.-F.	52	1,185	317
117	Bernard, J.-B.	51	1,009	Id.	154	Conter, J.-P.	44	620	318
118	Dennekin, A.-E.	45	1,204	Id.	155	M ^{lle} Courtmans, C.-J.	51	1,159	Id.
119	Flick, J.-E.	62	980	Id.	156	Destrobbeleer, dit Destobbeleere, B.	45	1,528	319
120	Vacelle, J.-J.	65	1,044	254	157	Félix, L.-J.	51	1,498	Id.
121	M ^{lle} Allo, J.-A.	41	750	241	158	Moreau, A.-J.-G.	41	602	317
122	Veuve Baré, née Gilisen, M.-A.	61	458	Id.	159	Trauchant, D.-A.	50	1,588	Id.
123	Schutysen, L.-B.	58	1,424	Id.	160	Vergoten, J.-L.	56	2,266	Id.
124	M ^{lle} Van Dyck, A.-C.	71	100	Id.	161	Peeters, Fr.-P.	58	604	Id.
125	Marin, A.-J.	55	244	250	162	M ^{lle} Prion, E.-M.	28	177	Id.
126	Casaquy, F.-H.	56	1,529	254	165	Van der Auwera, P.-A.	40	490	Id.
127	Jacques, J.-J.	60	2,028	Id.	164	Thyes, J.-P.-E.	71	649	Id.
128	Cornet, Fr.-J.	52	1,059	256					
129	M ^{lle} Dumont, A.-M.-T.	55	175	Id.					
150	Loncke, S.-A.	60	1,085	Id.					
151	Mulder, J.-A.-W.	68	5,400	Id.					
152	Peeters, F.	59	925	Id.					
153	Wancquez, O.	48	700	24					
154	Merchier, C.	60	1,159	256					
155	M ^{lle} Van Roosbroeck, M.-B.-A.	42	577	Id.	1	Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Tra- vaux publics. <i>Fonctionnaires et employés.</i> Cranembroeck, D.-J., garde fores- tier (art. 5 et 8).	58	515	362
156	M ^{lle} Marin, A.	47	1,497	257	2	Jadot, L.-J., Garde forestier (art. 1, 8 et 15).	85	41	363
157	Manguit, V.-J.	57	850	Id.	3	Gevaert, I., conducteur principal de 1 ^{re} classe des ponts et chaus- sées (art. 1, 8 et 15).	68	4,487	8
158	Puissant, C.-J.	60	1,714	Id.	4	Coulon, J.-J.-J., garde forestier (art. 5, 8 et 15).	64	577	362
159	Servais, M.-J.	50	1,407	Id.	5	Maertens, J.-J., conducteur prin- cipal de 1 ^{re} classe des ponts et chaussées (art. 5 et 8).	68	5,015	51
140	Launois, M.-C.	62	1,555	254					
141	Marin, D.-C.	55	414	278					
142	Charlier, E.-J.	56	1,488	281					
						TOTAL.		185,859	

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
6	Chevolot, J.-M., garde forestier (art. 1, 8 et 15).	65	577	51	28	Theys, A.-P.-J., garde forestier (art. 1, 8 et 15).	65	577	215
7	Surquin, P.-J., éclusier receveur (art. 5 et 8).	61	615	78	29	Snykers, P., éclusier - receveur (art. 5 et 8).	64	940	215
8	Blonden, F.-F., conducteur principal des ponts et chaussées (art. 1, 8 et 15).	70	5,150	68	50	Rosinant, N.-J., sous-inspecteur des eaux et forêts (art. 1 et 8).	67	2,050	125
9	Piret, F.-J.-G., garde forestier (art. 5 et 8).	65	216	78	51	Cozier, J.-B.-J., garde forestier (art. 5 et 8).	60	502	297
10	Huet, H.-J.-C., conducteur principal de 1 ^{re} classe des ponts et chaussées (art. 1 et 8).	65	1,981	85-84	52	Cornet, N.-J., garde forestier (art. 5, 8 et 14).	50	275	505-5
11	Ewen dit Even, J., palefrenier du haras de l'Etat (art. 5 et 8).	58	605	91-92	53	Chev. Huytens de Terbecq, F.-E.-E., vérificateur des poids et mesures (art. 1, 8 et 15).	74	5,750	504
12	Braun, F., palefrenier du haras de l'Etat (art. 5 et 8).	60	644	91-92	54	Michel, J.-M., garde brigadier forestier (art. 1 et 8).	66	512	525
13	Trouet, G., ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées (art. 1, 8 et 15).	70	6,750	91-92	TOTAL . . .			50,876	
14	Lepage, J.-B., commis de l'administration des ponts et chaussées (art. 5 et 8).	60	1,155	116	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.				
15	Voituron, B., éclusier - receveur (art. 1 et 8).	65	1,197	166	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				
16	Gillet, J.-J., Garde forestier (art. 5, 8 et 14).	71	27	150	1	Nuchelmans, J.-N., commis des postes (art. 5 et 8, § 1)	58	1,756	557-558
17	Paheau, L.-J., conducteur principal des ponts et chaussées (art. 1 et 8).	68	5,495	166	2	Godelet, J.-A., garde au chemin de fer (art. 5 et 9).	44	855	•
18	Goblet, H.-J., éclusier-receveur sur la Sambre (art. 5 et 8).	59	958	175	5	Gillard, L.-J., garde au chemin de fer (art. 5 et 9).	41	605	•
19	Boudart, E.-L., chef de bureau à l'administration des ponts et chaussées (art. 1 et 8).	68	2,045	101-2	4	Bartholomei, E.-J.-P., chef-facteur de station (art. 1 et 8, § 1).	60	1,204	•
20	Bontemps, N.-J., garde forestier (art. 1, 8 et 15).	67	525	174-5	5	Dethier, H.-L., inspecteur au service de surveillance des chemins de fer concédés en exploitation (art. 1 et 8, § 1).	65	4,200	•
21	Busin, A.-V., garde brigadier forestier (art. 5 et 8).	52	584	191	6	Leroy, L.-J., chef de bureau au chemin de fer (art. 1 et 8).	65	3,572	•
22	Debruyn, D.-J., ingénieur en chef directeur des ponts et chaussées (art. 1, 8 et 15).	66	6,424	195	7	Hebbelinck, E.-C.-C., commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	55	2,140	•
25	Dufour, J., garde forestier (art. 1 et 8).	67	547	255	8	Bresson, J., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	55	942	•
24	Alard, F., garde forestier (art. 1 et 8).	69	171	191	9	Huybreghs, A., chef de division au secrétariat général (art. 1 et 8, § 1).	66	4,562	•
25	Lussot, J., garde forestier (art. 5, 8 et 14).	56	500	250	10	Vanheorebeke, J.-E., commis des postes (art. 1 et 8, § 1).	66	1,665	82
26	Aelbrecht, P.-E.-L., ingénieur de 1 ^{re} classe des ponts et chaussées (art. 5 et 8).	58	866	249					
27	Willems, J.-F., garde-rivière (art. 5 et 8).	60	560	255					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
11	Verdonck, J.-B., facteur de station (art. 5 et 8, § 1).	62	1,148	82	54	Compère, H.-J., commis-chef au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	52	1,760	87
12	Van Espen, F., inspecteur au che- min de fer (art. 1 et 8, §§ 1 et 15).	67	4,862	48-49	55	Vieutems, J.-G.-J., chef de station (art. 1 et 8, § 1 et 15).	66	4,125	Id.
15	Henderickx, J.-F., commis-chef au piotage (art. 1 et 8, §§ 1 et 15).	66	2,442	Id.	56	Feys, M.-F.-X., chef de station (art. 1 et 8, § 1).	66	2,872	Id.
14	Thienpont, F.-E., mécanicien- chef des vapeurs de l'État (art. 1 et 8).	66	2,581	Id.	57	Desguin, L.-J., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1).	66	5,460	Id.
15	D'Jong, P.-P., chef-pilote (art. 1 et 8, §§ 2 et 15).	65	5,487	Id.	58	de Rudder, L.-J., chef facteur de station (art. 1 et 8, § 1 et 15).	66	1,903	Id.
16	Verbanck, F.-J., signaleur des ma- rées (art. 1 et 8, § 15).	64	901	Id.	59	Herzet, H.-F.-A.-D., chef de station (art. 1 et 8).	66	5,209	Id.
17	Kissel, F.-C.-G., commissaire mari- time (art. 5 et 8).	60	2,811	Id.	40	Gilard, V.-M., chef de station (art. 1 et 8, § 1).	66	1,046	Id.
18	Michel, M.-J.-A., inspecteur géné- ral de la marine (art. 1 et 8, §§ 1 et 15).	68	7,500	Id.	41	Mossay, J.-F., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1).	66	1,606	Id.
19	Defamie, J., facteur des postes (art. 1 et 8, §§ 2 et 15).	66	900	Id.	42	Follez, B.-P.-E., chef de station (art. 1 et 8, § 1).	66	2,174	Id.
20	Schneider, J., facteur des postes (art. 1, 8 et 15).	65	975	Id.	45	Maertens, E.-A.-P., inspecteur au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	66	4,500	Id.
21	Thirion, J.-F., facteur des postes (art. 5, 8 et 15).	61	895	Id.	44	Museur, A., chef de station (art. 1 et 8, § 1).	66	4,000	Id.
22	Dumonchaux, L.-J., facteur rural (art. 5, 8 et 15).	60	750	Id.	45	Jamart, F.-J., chef de station (art. 1 et 8, § 1).	65	5,144	Id.
25	Maeschalck, S., facteur rural (art. 5 et 8).	59	648	Id.	46	Herremann, P.-J., patron-pilote (art. 5 et 8).	50	2,044	Id.
24	Beauduin, N., N.-S., facteur rural (art. 5 et 8).	58	615	Id.	47	Van Gansen, P., pilote (art. 5 et 8).	48	1,026	Id.
25	Rivière, A., facteur rural (art. 5 et 8).	58	550	Id.	48	Vanwonderghem, C.-L., gardien de phare (art. 5 et 8).	61	1,062	Id.
26	Demont, E.-O., facteur rural (art. 5 et 8).	50	578	Id.	49	Masselyn, J.-A.-P., patron-pilote (art. 5 et 9).	54	1,441	Id.
2	Dubreucq, L.-H., facteur rural (art. 5 et 8).	47	515	Id.	50	Dorval, J.-B.-J., facteur des postes (art. 1, 8 et 15).	65	1,050	Id.
28	Grandjean, E.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	46	404	Id.	51	Nesen, C.-H., facteur des postes (art. 5 et 8).	64	796	Id.
29	D'Haeseleer, P.-J., facteur des postes (art. 5 et 8).	46	710	Id.	52	Van Maldeghem, E.-A., facteur des postes (art. 5, 8 et 15).	65	1,050	Id.
50	De Brandt, I.-T., commis au che- min de fer (art. 1 et 8, § 1).	66	1,664	Id.	53	Van Grieken, G., facteur rural (art. 5, 8 et 15).	63	756	Id.
51	Arlet, F., commis au chemin de fer (art. 1 et 8, § 15).	66	2,525	Id.	54	Gerrebos, L., facteur des postes (art. 5 et 8).	60	907	Id.
52	Pollender, C., commis-chef des postes (art. 1 et 8, §§ 1 et 15).	65	2,625	Id.	55	Vamronse, L.-J.-L., facteur rural (art. 5 et 8).	58	556	Id.
55	Mottin, H.-L.-J., percepteur des postes (art. 8, 15 et 59).	65	3,600	Id.	56	Godart, F., facteur des postes (art. 5 et 8).	56	560	Id.
					57	Renard, F.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	56	550	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
58	Dormal, J.-P., facteur rural (art. 5 et 8)	52	551	87	82	Van Sluys, B., patron-pilote (art 5 et 8, § 1.	49	2,016	192
59	Schultz, A, chef de bureau au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	66	5,615	128	85	Penson, M.-C, veuve Warny, concierge à l'administration centrale (art 5 et 8, § 1).	76	560	Id.
60	Remy, A.-J., facteur des postes (art 1 et 8).	65	944	Id	84	Vanden Camp, A.-M.-H, contrôleur au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1.	48	1,846	221
61	George, P.-F., facteur rural (art 5 et 8)	63	640	Id	85	Buekenhoudt, L, facteur des postes (art. 5 et 8)	47	694	Id.
62	Dewerd, J.-J., patron-pilote (art. 5 et 8, § 2 et 15)	58	2,025	Id	86	Barnard, A, commis au chemin de fer (art 1 et 8, § 1).	66	1,558	Id.
65	Schwarz, C., chef de bureau au chemin de fer (art 5 et 8, § 1).	55	2,888	Id	87	Defavereau, N.-F.-L, commis-chef au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1.	65	2,559	Id.
64	Baudinne, J.-F, commis des télégraphes (art 5 et 8, § 1).	69	772	Id.	88	Hougardy, J.-J, percepteur des postes (art.) et 8, § 1	74	1,100	Id.
65	Tonneau, J.-A, commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	58	754	Id.	89	Muls, G, receveur au chemin de fer (art. 5 et 8).	64	3,551	Id.
66	Boel, F.-L.-V., chef-facteur de station (art. 5 et 8, § 1).	68	1,002	Id.	90	Lonay, J.-P.-J., facteur rural (art. 5 et 8)	61	545	Id
67	Philippe, M.-C, facteur rural (art. 5 et 8).	47	442	179	91	Willart, F.-A.-D., receveur au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1.	45	1,140	Id.
68	Lintelo, J.-L., chef-garde (art. 5, 8 et 15)	60	1,907	Id	92	Moreels, C.-J, garde-convoi (art 5 et 8).	59	1,275	261
69	Poncein, J., chef de station (art. 5 et 8, § 1).	54	1,204	Id	93	Bracks, P.-J., commis au chemin de fer (art. 5 et 8).	63	1,685	Id.
70	De Bie, J.-B., 1 ^{er} commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1 et loi du 31 mars 1884)	66	1,796	Id	94	Baugnies, W.-C.-H., receveur au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1.	49	1,458	299
71	Lecomte, J.-L, commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	54	1,505	192	95	Goset, A.-J., agréé au chemin de fer (art 5 et 8, § 1.	40	440	Id.
72	Reygaert, J.-J., second de la remorque (art. 5 et 8).	60	797	Id	96	De Raedt, P.-J., facteur rural (art 5, 8 et 15).	64	750	Id.
73	Anciaux, L, facteur rural (art. 5, 8 et 15).	62	750	Id	97	Seutin, L.-J, facteur des postes (art 5, 8 et 15).	63	775	Id.
74	Mahieu, A., facteur rural (art. 5 et 8).	59	612	Id.	98	Carion, facteur rural (art 5 et 8)	44	355	Id
75	Leysens, A.-L, facteur des postes (art. 5 et 8).	53	955	Id.	99	Plomteux, A.-J., facteur des postes (art. 5 et 8).	47	640	Id.
76	Verschaacken, P.-J., facteur rural (art. 5 et 8)	58	658	Id	100	Peeters, E., commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	64	1,511	Id
77	Renard, P., facteur des postes (art 5 et 8).	57	778	Id	101	Brouwers, H.-J., percepteur des postes (art. 5 et 8, § 1).	58	1,680	Id
78	Jaumin, D., facteur rural (art 5 et 8).	52	617	Id					
79	Duchateau, C.-A, facteur rural (art. 5 et 8)	52	535	Id.					
80	Courtois, F.-J, facteur rural (art. 5 et 8, § 2).	45	345	Id					
81	Odems, J.-J., pilote (art. 5 et 8).	54	1,682	Id.					
						TOTAL		161,759	

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Mont int des pensions	Numero du Monteur	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
Ministère de la Guerre									
<i>(Pensions civiles)</i>									
1	Dierckx, J, chef de division . .	71	5,551	.	18	Guwij, H. G., gendarme (art 21)	56	675	57
2	Manderker, I.-F, agent de caser- nement	65	170	"	19	Philippart, J J, gendarme (art 21)	55 $\frac{1}{2}$	661	Id
3	Bricusse, M. E., agent de caserne- ment	59	125	"	20	Sevais, H -J, gendarme (art 21)	52	654	Id
4	Weckmars, L -J., employé de 3 ^e classe Manuf.	47	500	"	21	Thury, F, gendarme (art 21) .	48	605	Id
5	Vatlet, J. P., agent de caserne- ment	65	170	"	22	Van Waeyenberge, A, gendarme (art 21)	45	598	Id.
	Total . .		6,116		23	Dulton, V -J, gendarme (art 21)	52	574	Id
					24	Hupet, P -J, gendarme (art 21) .	59 $\frac{1}{2}$	563	Id
					25	De Haas, P, colonel (art. 1) .	60	5,000	Id
					26	Lasserre, I J -N, colonel (art 1)	60	5,000	Id
					27	Van Diest, I -I A, médecin prin- cipal de 1 ^{re} classe (art 1)	65	5,000	Id.
					28	Stellemans, J -C, lieutenant-colo- nel (art. 1)	58	4,000	Id
					29	De Lange L C, intendant de 1 ^{re} classe (art 1)	65	4,000	Id
					30	Ielsenhart, J -F sous-intendant de 1 ^{re} classe (art 1)	60	5,960	Id
					31	Feet, J -E, major (art 1) . . .	58 $\frac{1}{2}$	5,960	Id
					32	Vander Meersch P -J -B, capitaine commandant (art 2, § 5)	55	2,962	Id
					33	Provoost, L -A, capitaine (art 2, § 5)	55	2,457	Id.
					34	Dumord, P -M J, capitaine en second (art 2 § 1)	46	1,957	Id.
					35	Hustin A -F P L -J, capitaine en second (art. 2, § 1)	47 $\frac{1}{2}$	2,000	Id
					36	Biard F -I -X, lieutenant (loi du 27 mai 1840)	57	740	Id
					37	Rouserez, C -A, colonel (art 21)	60	5,000	Id
					38	Cantillon, L, major (art 21) .	58	3,500	Id
					39	Theunis, R T -J, capitaine en second (art 21)	46	1,781	Id
					40	De Cesve, H F -F, capitaine com- mandant (art 21)	55 $\frac{1}{2}$	2,700	Id
					41	Spaak, C C I, capitaine com- mandant (art 21)	51	2,550	Id
					42	Rion, F J, capitaine en premier (art 21)	52 $\frac{1}{2}$	2,094	Id
					43	Rapezynski, A -J, garde d'artil- lerie de 1 ^{re} classe (art 21)	51 $\frac{1}{2}$	2,757	Id
					44	Dohzy, F -P, capitaine comman- dant (art 21)	45	1,551	Id
					45	Dalmont, L J B, sous-lieutenant (art 21).	29	770	Id
					46	Buelens, J, capitaine en second (art. 20)	49	2,750	Id
Ministère de la Guerre									
<i>(Pensions militaires)</i>									
1	Plokain, F -J -L, sergent (loi du 27 mai 1840)	55	448	52					
2	Philippart, C -A, gendarme (loi du 27 mai 1840)	59	451	Id					
3	Haentjens, P, tisancier (art 21)	47 $\frac{1}{2}$	745	57					
4	Georges, L T -L, sergent armu- rier (art 21)	51	777	Id					
5	De Grom, J -F -P, musicien- gagiste (art 21)	45 $\frac{1}{2}$	727	Id					
6	Rifflet, A -J, maréchal des logis (art 21)	63 $\frac{1}{2}$	840	Id					
7	Valckenborgh, P.-F, maréchal des logis (art 21)	60 $\frac{1}{2}$	668	Id					
8	Vercauteren, F -J, brigadier (art. 21).	50 $\frac{1}{2}$	554	Id					
9	Verhas, G, maréchal des logis (art. 21).	52	785	Id					
10	Delmotte, H J., maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	55 $\frac{1}{2}$	805	Id					
11	Leloup, F -J, maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	52 $\frac{1}{2}$	954	Id					
12	Renard, F.-J, maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	49	769	Id					
13	Schneider, J -B -B, maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	47 $\frac{1}{2}$	752	Id					
14	Winson, F -J, maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	54	748	Id					
15	Cassiers, M -F., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21)	45	779	Id					
16	Lenoir, Z -I, maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	45 $\frac{1}{2}$	714	Id					
17	Schoonbrood, L -L, maréchal des logis de gendarmerie (art. 21)	40 $\frac{1}{2}$	701	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
47	Naus, P, lieutenant (loi du 17 mai 1840).	53 $\frac{1}{2}$	740	150-240	75	Vandeputte, C.-E.-C., trompette (art. 21).	46	404	141
48	Minnaert, G.-J., lieutenant (loi du 27 mai 1840).	55	740	Id	74	Dendelot, T.-J., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	48 $\frac{1}{2}$	898	Id.
49	Ghiot, J.-A., général-major (art. 1).	65	6,200	Id.	75	Mangin, P., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	59	1,020	Id.
5	Englebert, L.-C.-A., colonel (art. 1).	60	5,000	Id.	76	Godenir, G.-J., maréchal des logis de gendarmerie.	50	928	Id.
51	Eller, J.-P., capitaine administrateur d'habillement (art. 2, § 5).	55	2,962	Id.	77	Hulot, J., brigadier de gendarmerie (art. 21).	44	680	Id.
52	Kieken, J.-L.-M., capitaine en second (art. 2, § 5).	55	2,125	Id.	78	Vincent, L.-A., gendarme (art. 21).	55	672	Id.
55	De Gheselle, F.-C., capitaine commandant (art. 2, § 5).	55	2,575	Id.	79	Godfrinon, M.-F., gendarme (art. 21).	50	657	Id.
54	Maquet, H.-A., lieutenant (art. 2, § 5).	55	1,665	Id.	80	Dix-heurs, L., gendarme (art. 21).	54 $\frac{1}{2}$	619	Id.
55	Beaumont, G.-E.-F., capitaine en second (art. 2, § 1).	48	1,969	Id.	81	De Poorter, A., gendarme (art. 21).	47	616	Id.
56	Dumont, J.-L., capitaine en second (art. 20).	46	2,500	144	82	Piret, L.-J., gendarme (art. 21).	52 $\frac{1}{2}$	616	Id.
57	Gerard, A., capitaine en second (art. 20).	42	2,500	Id.	85	Ticlemans, C.-F., caporal (art. 21).	85 $\frac{1}{2}$	410	Id.
58	Soly, J.-H., capitaine quartier-maître (art. 20).	55	5,500	Id.	84	Dulière, J.-J.-M., major (art. 21).	48 $\frac{1}{2}$	2,681	235
59	Rousseau, O.-B.-C., capitaine en premier (art. 20).	48	2,750	Id.	85	Heuten, B.-J., officier d'administration de 2 ^e classe (art. 21).	55 $\frac{1}{2}$	2,250	255
60	Depiere, H.-L., sous-intendant de 2 ^e classe (art. 21).	55	2,812	Id.	86	Peltzer, F.-A.-J., capitaine en second (art. 21).	46 $\frac{1}{2}$	1,875	Id.
61	Frion, H.-J.-V., capitaine commandant (art. 21).	48	2,400	Id.	87	Losson, A.-J., capitaine administrateur d'habillement (art. 21).	48	1,937	Id.
62	Moselli, O.-G.-A., capitaine en premier (art. 21).	50	2,187	Id.	88	Duvivier, S., capitaine commandant (art. 21).	51	2,512	Id.
63	Louis, F.-G.-P., capitaine en second (art. 21).	47 $\frac{1}{2}$	2,051	Id.	89	Fraikin, L.-J.-J., capitaine en second (art. 21).	59	1,281	Id.
64	Halbart, P.-L.-M., capitaine en second (art. 21).	40	1,562	Id.	90	Houba, C.-J., officier d'administration de 1 ^{re} classe (art. 21).	51	2,051	Id.
65	Toté, A., soldat (art. 19).	27 $\frac{1}{2}$	480	141	91	De Vos, A., médecin de bataillon de 1 ^{re} classe (art. 21).	50	1,960	11.
66	Lejeune, L.-J., soldat (art. 20).	25 $\frac{1}{2}$	480	Id.	92	Gillis, E.-B.-J., capitaine en second (art. 21).	45	1,750	11.
67	Lievens, D., cuisinier (art. 21).	55	781	Id.	95	Baudoux, L.-A.-J., lieutenant-général (art. 1).	65	7,500	256
68	Ingelaere, F.-V., caporal (art. 21).	54	477	Id.	94	Beirlaen, C.-L., général-major (art. 1).	65	6,200	Id.
69	Verheylesonne, E., premier sergent (art. 21).	56	815	Id.	95	Coupez, F.-A., général-major (art. 1).	61	6,200	Id.
70	Contamine, J.-J.-G., maître tailleur (art. 21).	61	781	Id.	96	Michel, F.-J.-M., général-major (art. 1).	65	6,200	Id.
71	Florquin, J.-F., maître cordonnier (art. 21).	62 $\frac{1}{2}$	840	Id.	97	Bisserot, J.-B.-F.-C., général-major (art. 1).	65	6,200	Id.
72	Renard, M.-N.-J., premier sergent (art. 21).	49 $\frac{1}{2}$	602	Id.	98	Liagre, C.-A., colonel (art. 1).	60	5,000	Id.
					99	Beeckman, L.-A.-J., colonel (art. 1).	60	5,000	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
100	Huberty, E.-J., lieutenant-colonel (art. 1).	58	4,000	256	126	Bouvy, J.-B., gendarme (art. 21).	46	609	250
101	François, J.-H., capitaine (art. 5, § 3).	55	2,887	Id.	127	Istasse, F.-J., gendarme (art. 21).	52	602	Id.
102	Santels, P.-L.-R., capitaine (art. 2, § 3).	55	2,375	Id.	128	Tasiaux, A.-J., gendarme (art. 21).	58	560	Id.
105	Delise dit Espagne, L.-E.-C.-E., capitaine commandant (art. 2, § 3).	55	2,051	Id.	129	van der Smissen, A.-L.-A.-G. (Baron), lieutenant général (art. 1).	67 ¹ / ₂	9,000	258-259
104	Vogels, H.-W., capitaine comman- dant, art. 2, § 3).	55	2,812	Id.	150	Guillaume, E.-C.-E.-F.-M., commis aux écritures (loi du 27 mai 1840).	44	588	550
105	Bolmain, J.-G., capitaine comman- dant (art. 2, § 3).	55	2,700	Id.	151	Oeillet, J., soldat (loi du 27 mai 1840).	40	274	Id.
106	Vandepoele, A.-E.-H., capitaine en second (art. 2, § 1).	51	2,125	Id.	152	Mertens, M.-M., soldat (loi du 27 mai 1840).	56 ¹ / ₂	279	Id.
107	Jonet, J.-J., soldat (art. 19) . . .	24 ¹ / ₂	480	259	153	Hubert, E.-J.-G., maréchal des logis (loi du 27 mai 1840).	59 ¹ / ₂	465	Id.
108	Devouge, F., soldat (art. 20) . . .	24	480	Id.	154	Demasy, E.-H.-E., capitaine en second (loi du 27 mai 1840).	44 ¹ / ₂	1,100	526
109	Boeckx, L., sergent-surveillant (art. 21).	56	840	Id.	155	Jolly, F.-J.-F.-H. (Baron), lieute- nant général (art. 1).	65	7,500	Id.
110	Crapez, L.-O., portier (art. 21) . .	51	798	Id.	156	Siersaek, J.-F.-J., lieutenant général (art. 1).	65	7,500	Id.
111	Nys, H.-L., magasinier-dépensier (art. 21).	54	748	Id.	157	Pourvoyeur, C.-H., général-major (art. 1).	63	6,200	Id.
112	Cornelis, L., sergent garde-maga- sin (art. 21).	51	811	Id.	158	Celarier, C.-L., inspecteur général du service de santé (art. 1).	65	7,440	Id.
115	Debercq, C., musicien gagiste (art. 21).	45 ¹ / ₂	714	Id.	159	Plumes, L.-T.-C.-J., major (art. 1).	57	3,500	Id.
114	Torfs, L., maréchal ferrant (art. 21).	58	480	Id.	140	Gammaert, L.-D.-A.-V., capitaine commandant (art. 1)	55	3,000	Id.
115	Fumal, V., adjudant sous-officier (art. 21).	45	915	Id.	141	Mary, F.-C., capitaine comman- dant (art. 2, § 3).	55	2,925	Id.
116	De Vos, P.-J., brigadier (art. 21).	60 ¹ / ₂	600	Id.	142	Fontaine, L.-F.-L., capitaine com- mandant (art. 2, § 3).	55	2,281	Id.
117	Goddevrind, H., trompette (art. 21)	59 ¹ / ₂	480	Id.	143	Lecocq, A.-J.-B., capitaine com- mandant (art. 2, § 3).	55	2,757	Id.
118	Baeyens, C.-L., adjudant sous-offi- cier de gendarmerie (art. 21).	49 ¹ / ₂	918	Id.	144	De Cock, H.-A.-J., major (art. 20).	54	5,650	Id.
119	Charlier, L.-J.-G., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	60	1,020	Id.	145	Wauters, L.-H.-A., major (art. 20).	54	5,650	Id.
120	Blaise, C.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	55	805	Id.	146	Minnaert, J.-A.-M., capitaine en second (art. 20).	45	2,500	Id.
121	Jacquemin, J.-P., brigadier de gendarmerie (art. 21).	48	748	Id.	147	de Formanoir de la Cazerie, H., capitaine commandant (art. 20).	47	5,000	Id.
122	Heirman, C.-B., brigadier de gen- darmerie (art. 21).	52	748	Id.	148	Mullier, J.-B.-F.-R., colonel (art. 21).	57	5,000	Id.
125	Petit, X.-J., brigadier de gendar- merie (art. 21).	46	751	Id.	149	Dufour, F.-J., major (art. 21) . .	51	2,846	Id.
124	Bastin, F.-J., gendarme (art. 21).	56 ¹ / ₂	650	Id.	150	Palmaert, G.-E.-F., capitaine com- mandant (art. 21).	50 ¹ / ₂	2,662	Id.
125	van Ruymbeke, F.-M.-L., gendarme (art. 21).	49	650	Id.	151	Duchesne, H.-J., capitaine com- mandant (art. 21).	48	2,000	Id.
					152	Bussche, A.-H.-C., lieutenant (art. 21).	29	925	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du <i>Moniteur</i> .	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du <i>Moniteur</i> .
153	Tasnier, J.-J., capitaine en second (art. 20).	40 ¹ / ₂	2,500	526	182	Bernard, C.-R., gendarme (art. 21).	45	577	527
154	Mahieu, A.-V., brigadier de gendarmerie (art. 20).	48	840	527	185	Renau, T.-J., gendarme (art. 21).	46 ¹ / ₂	560	Id.
155	Van Laken, E.-L.-U., sergent (art. 21).	55	647	Id.	TOTAL . . .			358,845	
156	Debaene, A.-A.-A., sergent clairon (art. 21).	52 ¹ / ₂	785	Id.	Ministère des Finances.				
157	Blankaert, E., musicien gagiste (art. 21).	48 ¹ / ₂	640	Id.	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				
158	Bonne, P.-P., élève musicien (art. 21).	44	580	Id.	1	Oorlof, A.-J.-E., sous-directeur au Ministère (art. 1, 8, 59 et 15).	68	5,216	549
159	Pelseneer, J.-F., maître tailleur (art. 21).	58	856	Id.	2	Thyes, J.-P.-E., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	70	4,008	Id.
160	Boëlle, J., sergent (art. 21) . . .	60	756	Id.	3	Swceck, R.-A., géomètre du cadastre (art. 1 et 8).	66	1,070	Id.
161	Ribourdouille, J.-M., caporal (art. 21).	60	495	Id.	4	Damman, C., préposé des douanes (art. 5 et 8).	52	662	Id.
162	Tulkens, J.-B., musicien gagiste (art. 21).	59	672	Id.	5	Bouko, A., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	67	1,059	Id.
163	Dujardin, C.-L., caporal (art. 21).	60 ¹ / ₂	500	Id.	6	De Pleinex G.-J.-C., receveur des contributions (art. 1 et 8).	65	4,092	59
164	Haupt, E.-G., soldat (art. 21) . . .	62 ¹ / ₂	442	Id.	7	Delpont, E.-J.-I., géomètre du cadastre (art. 1, 8 et 15).	71	2,157	Id.
165	Verding, P.-J., soldat (art. 21) . .	40 ¹ / ₂	411	Id.	8	Adelaire, J.-F., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15)	69	1,494	Id.
166	Sappen, L.-A., soldat (art. 21) . .	52	542	Id.	9	Devaux, P.-V., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	66	1,163	Id.
167	L'Hair, J.-B., brigadier (art. 21) .	48	600	Id.	10	Van Tichelen, F., receveur des contributions (art. 5 et 8).	65	4,745	Id.
168	Vanden Plas, J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	60	1,020	Id.	11	Reyers, C., receveur des contributions (art. 5 et 8).	54	2,441	Id.
169	Ansay, N.-J.-A., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	54	974	Id.	12	D'Hont, C., sous-lieutenant des douanes (art. 5, 8 et 15).	64	1,462	Id.
170	D'Orjo, E.-C.-C.-X., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	52 ¹ / ₂	955	Id.	15	Van Dierendonck, L., sous-brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	65	1,200	Id.
171	Lison, E.-G.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	49	769	Id.	14	Corsijn, C.-J.-A., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	62	1,162	Id.
172	Menquin, A.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	44	727	Id.	15	Henuset, J.-V., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	65	1,149	Id.
173	Godefroid, E.-J., gendarme (art. 21).	51	647	Id.	16	Van Bevere, M., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	61	904	Id.
174	Bourgeois, F., gendarme (art. 21) .	50 ¹ / ₂	640	Id.	17	Baeyens dit Bayens, J.-T., matelot des douanes (art. 5, 8, 59 et 15).	64	900	Id.
175	Ladry, L.-J., gendarme (art. 21) .	47 ¹ / ₂	619	Id.	18	Plas, F.-H., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	61	862	Id.
176	Blaise, N.-J., gendarme (art. 21) .	47	619	Id.	19	Ganseman, E.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	55	754	Id.
177	Verron, J.-P., gendarme (art. 21).	46	612	Id.					
178	Lezy, L.-J., gendarme (art. 21) .	45 ¹ / ₂	605	Id.					
179	Pierra, V., gendarme (art. 21) .	45	605	Id.					
180	Roland, V., gendarme (art. 21) .	42 ¹ / ₂	584	Id.					
181	Drumaux, E.-J., gendarme (art. 21).	48 ¹ / ₂	581	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.		Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS, et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	
			Montant des pensions.	Numéro du Monteur.				Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
20	Péquignot, M.-P.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	48	426	110	41	Nollet, C.-L., préposé des douanes (art. 5 et 8).	58	781	07-08
21	Roussaux, dit Rousseaux, G.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15)	66	1,162	97-98	45	Dewaele, D., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	68	2,501	146-147
22	Vanden Abeelen, dit Vandenabeelen, H., préposé des douanes (art. 5 et 8).	56	682	Id.	46	Van Suylen, C.-F., commis aux écritures (art. 1, 8 et 15).	68	1,854	Id.
23	Bergeron, F.-A., receveur des contributions (art. 5 et 8)	64	4,940	59	47	Longueville, J.-H.-A., second commis de direction de l'enregistrement (art. 1 et 8).	68	1,645	105-106
24	Peeters, E., boute-feu-messager au Ministère (art. 5 et 8).	46	418	Id.	48	Vande Voorde, A., préposé des douanes, art. 1, 8 et 15).	65	825	140-147
25	Debakker, J., sous-lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,462	Id.	49	Louis, E.-J., receveur des contributions (art. 2, 8 et 15).	60	1,400	Id.
26	Montlibert, J.-B., directeur des contributions (art. 1 et 8)	70	5,756	97-98	50	Herremans, C.-L., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8)	57	892	Id.
27	Mathieu, G.-T., receveur des contributions (art. 5 et 8).	60	1,555	Id.	51	Rolland, N., préposé des douanes (art. 5 et 8).	54	712	Id.
28	Malevez, M.-J., contrôleur du cadastre (art. 1, 8 et 15).	70	3,150	Id.	52	Vanderkelen, R.-E., préposé des douanes (art. 5, 8 et 14).	48	300	Id.
29	Dauby, J.-A., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	66	1,087	Id.	53	Meternach, P.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	44	502	Id.
30	Caussin, J.-F., lieutenant des douanes (1, 8 et 15).	67	1,087	Id.	54	Dufourmy, P.-J., commis des accises (art. 5 et 8).	61	1,229	105-106
31	Nys, H.-A., commis aux écritures (art. 1, 8 et 15).	67	1,854	Id.	55	Hoeymans, F.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	41	427	Id.
32	Herve, L.-J., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,612	Id.	56	Snyers, J., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	60	1,105	Id.
33	Paternoster, E.-A.-M., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15)	65	1,545	146-147	57	Bar, J.-L.-J., sous-lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,462	Id.
34	Dardenne, B.-M.-J., commis des accises (art. 1, 8 et 15).	65	1,257	97-98	58	Vande Winkel, P.-B., commis des accises (art. 1 et 8)	65	956	Id.
35	Aussem, J.-J.-L., sous-brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	858	Id.	59	Carroen, D.-J., receveur de l'enregistrement (art. 1 et 8).	68	5,052	Id.
36	Hennuy, J.-J., préposé des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	825	Id.	60	Voitron, H., contrôleur des contributions (art. 1, 8 et 15).	68	4,262	Id.
37	Delfosse, E., sous-lieutenant des douanes (art. 5, 8 et 15)	65	1,462	Id.	61	Jaupart, F.-G., vérificateur des douanes (art. 1 et 8).	65	2,919	Id.
38	Lecoq, A.-A.-C.-J., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	60	1,162	Id.	62	Brackman, B.-J., vérificateur des douanes (art. 1, 8 et 15).	66	2,550	Id.
39	Jadot, G.-E.-A., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	65	1,056	Id.	63	Paul, L., vérificateur des douanes (art. 1 et 8).	67	2,270	Id.
40	Roussaux, dit Rousseaux, F.-J., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	61	1,056	Id.	64	Hanfl, J., vérificateur des douanes (art. 1 et 8).	66	1,969	Id.
41	Foulon, P.-E., préposé des douanes (art. 5 et 8).	65	825	Id.	65	Robin, P.-J.-D., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,162	Id.
42	Bonaers, J.-H., préposé des douanes (art. 5, 8 et 15).	59	825	Id.	66	Creve, J.-F., préposé des douanes (art. 1, 8 et 15).	71	825	146-147
43	Deheck, A.-L., préposé des douanes (art. 5 et 8).	64	817	Id.	67	Vallaëys, F.-B., préposé des douanes (art. 1 et 8).	66	802	Id.
					68	De Vos, P.-J., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	682	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
69	Dubuisson, F.-J., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 13).	62	1,162	146-147	89	Devos, C.-L., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 13).	61	1,162	289
70	Joly, J.-B., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	61	1,162	Id.	90	Larminier, J.-P., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 13).	62	1,162	Id.
71	Dassy, E.-J., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	61	1,162	Id.	91	Lippens, F.-F., brigad. des douanes (art. 5 et 8).	59	1,158	Id.
72	Pierre, J.-J., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	63	1,162	Id.	92	Martin, M.-F.-D., commis des accises (art. 5 et 8).	52	819	Id.
73	Lehoucq, H.-J., préposé des douanes (art. 5, 8 et 13).	62	825	Id.	93	Hecq, E., commis des accises (art. 5 et 8).	48	755	Id.
74	Didier, H., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	50	501	255	94	Lespagnard, G.-J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	67	2,076	Id.
75	Mussche, D.-A.-C., vérificateur des douanes (art. 1 et 8).	67	2,674	Id.	95	Bauluin, R.-L., sous-contrôleur des accises (art. 1, 8 et 15).	69	1,987	Id.
76	Malherbe, J.-J.-A., receveur des contributions en disponibilité (art. 1 et 8).	70	1,556	Id.	96	Desaunois, F.-A., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	65	1,705	Id.
77	Bousard, J.-B., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	822	Id.	97	Delrock, D.-J.-V., commis des accises (art. 1, 8 et 15).	65	1,257	Id.
78	Smeets, J.-J., préposé des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	816	Id.	98	Denevre, dit Deneve, F.-D., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,162	Id.
79	Verbiest, C.-J., receveur des contributions (art. 5 et 8).	61	2,405	Id.	99	Fevry, C.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,162	Id.
80	Pardon, G.-L., receveur des contributions (art. 1 et 8).	67	1,608	Id.	100	Haerden, J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,162	Id.
81	Vuysteke, dit Delaps, L.-F., receveur des contributions (art. 5 et 8).	55	1,509	Id.	101	Decolnet, O.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	67	1,105	Id.
82	Cloes, G.-F.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	54	669	Id.	102	Bouty, J.-F., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,085	Id.
83	Pierret, L.-J., géomètre du cadastre (art. 5 et 8).	51	1,514	Id.	103	Gobert, E.-V.-J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	65	4,423	Id.
84	Fassin, P.-A., receveur de l'enregistrement (art. 1 et 8).	65	2,260	Id.	104	Hacke, J.-C.-A., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	63	1,467	Id.
85	Tricot, A., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	66	1,768	Id.	105	Van Zandycke, H.-G.-F., commis des accises (art. 1, 8 et 15).	63	1,257	Id.
86	Vanlangendonck, P.-J., huissier-concierge au Ministère (art. 1, 8 et 15).	72	2,250	Id.	TOTAL			171,590	
87	Dubois, A.-J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	67	5,049	289	Cour des Comptes.				
88	Leroux, J. M., préposé des douanes (art. 5 et 8).	60	748	Id.	NÉANT.				

(86)